

DELIBERATION N° 2000/157 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RELATIVE A L'ADOPTION DE LA MODIFICATION N° 3  
DU PROGRAMME ROUTIER DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE  
DE CORSE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2000

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2000

L'An deux mille, et le vingt-sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Nicolas ALFONSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre CHAUBON, Vincent CICCADA, Jean-Charles COLONNA, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Paul GIACOBBI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Paul PATRIARCHE, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Claude BONACCORSI à Mme Marie-Thérèse GRISONI  
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. François MOSCONI  
M. Robert FELICIAGGI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT  
M. César FILIPPI à M. Marcel SIMEONI  
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Paul RUAULT  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Paul PATRIARCHE  
M. Ange SANTINI à Mme Simone GUERRINI

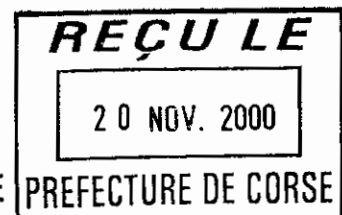
**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Joseph ANTONA, Pierre-Jean CASTA, Joseph CHIARELLI, Laurent CROCE, Jules-Laurent FERRANDI, Jean-Valère GERONIMI,

Jean-Baptiste LANTIERI, François-Xavier MARCHIONI, Jean MOTRONI, Martin MURACCIOLI, François TIBERI, Émile ZUCCARELLI.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 2000/19 AC de l'Assemblée de Corse en date du 3 mars 2000 portant adoption du Budget Primitif 2000 et la délibération de programme y afférent,
- VU** la délibération n° 2000/83 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2000 portant approbation de la décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2000,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,



**APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la modification n° 3 du programme routier de la Collectivité Territoriale de Corse pour 2000, telle qu'elle est présentée dans le rapport joint en annexe à la présente délibération.

### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil Exécutif, dans le cadre de la mise en œuvre de la modification n° 3 du programme routier de la Collectivité Territoriale de Corse au titre de l'exercice 2000 à :

– Prendre en considération par arrêté délibéré au sein du Conseil Exécutif, la mise à l'étude d'un projet et à délimiter les terrains à affecter par ce projet dès lors que l'Assemblée de Corse aura inscrit cette opération en étude à son budget ;

– Procéder aux concertations réglementaires préalables au lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

– Prendre toute décision prévue par le code de l'expropriation afin d'acquérir les emprises des projets, dès lors que l'Assemblée de Corse aura décidé l'engagement des procédures correspondantes ;

– Décider, par arrêté délibéré au sein du Conseil Exécutif, le lancement de chaque consultation ainsi que leur mode de dévolution ;

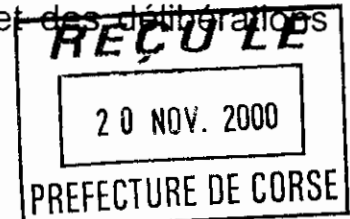
– Signer tous les marchés et autres contrats, ainsi que toutes lettres de commande, dans la limite des crédits disponibles.

### **ARTICLE 3 :**

En application de l'article L. 4422.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Exécutif est autorisé à préciser les modalités d'application de la présente délibération et des délibérations antérieures approuvant le programme routier.

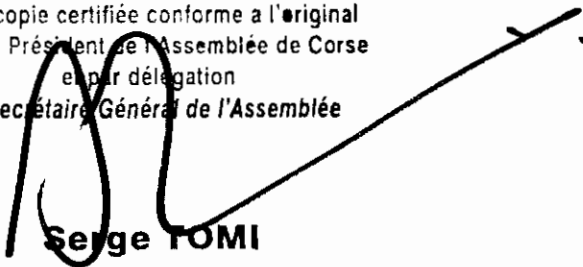
### **ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.



AJACCIO, le 27 octobre 2000

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI

**MODIFICATION N° 3 DU PROGRAMME ROUTIER  
POUR L'EXERCICE 20000**

A / HAUTE-CORSE

**REÇU LE**

20 NOV. 2000

PREFECTURE DE CORSE

Opération "RN 193 – Aménagement d'un parking à Vivario" Les travaux à réaliser conduisent à abonder le poste d'un crédit d'un montant de 200 000,00 F	+ 200 000,00 F
APSI Furiani / Folelli Les acquisitions foncières à réaliser nécessitent un crédit d'un montant de 2 000 000,00 F	+ 2 000 000,00 F
Opération "Renforcement des chaussées" Les travaux à réaliser nécessitent un crédit supplémentaire d'un montant de 1 300 000,00 F	+ 1 300 000,00 F
Acquisition de matériel roulant pour le Parc de la voirie de Haute-Corse Le remplacement de véhicules accidentés du Parc de l'Equipement de Haute-Corse nécessite un crédit d'un montant de 200 000,00 F	+ 200 000,00 F
Opération "RN 193 – Traverse de Ponte-Novu" Le résultat de l'appel d'offres nécessite l'inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 200 000 F	+ 200 000,00 F
Opération "RN 200 – Aménagement RD 43" Les études relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 246 787,40 F	- 246 787,40 F
Opération "RN 193 – Déviation de Corte" Les travaux relatifs à cette opération étant réalisés, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 63 015,91 F	- 63 015,91 F
Opération "RN 193 – Déviation de Francardo" Les acquisitions foncières relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 37 106,00 F	- 37 106,00 F
Les études relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 139 975,18 F	- 139 975,18 F
Opération "RN197 – Ostriconi 1 <sup>ère</sup> section" Les études relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 23 453,05 F	- 23 453,05 F
Opération "RN 197 – Vallon Narbinco / Ostriconi" Les acquisitions foncières relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 79 527,00 F	- 79 527,00 F
Opération "RN 200 – Piedicorte / Fajo" Les études relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 99 534,74 F	- 99 535,74 F
Opération "RN 193 – Etat du bruit Casamozza / Bastia" Les études relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 9 965,79 F	- 9 965,79 F

20 NOV. 2000

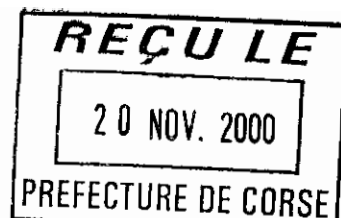
PREFECTURE DE CORSE

Opération "RN 197 – KM à l'Île-Rousse" Les acquisitions foncières relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 109 152,06 F	- 109 152,06 F
Opération "RN 197 – Traverse de l'Île-Rousse" Les études relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 200 000,00 F	- 200 000,00 F
Opération "RN 197 – Traverse de l'Île-Rousse" Les économies réalisées sur cette opération permettent de retirer un crédit d'un montant de 200 000,00 F	- 200 000,00 F
Opération "RN 198 – Aménagement du carrefour N 198 / D 52" Les acquisitions foncières relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 8 957,00 F	- 8 957,00 F
Les études relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 111 059,47 F	- 111 059,47 F
Opération "RN 198 – Aménagement du carrefour N 198 / D 34" Les acquisitions foncières relatives à cette opération étant réalisées, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 14,77 F	- 14,77 F
Opération "RN 193 – Renforcements coordonnés Vizzavona / Vivario" Les travaux relatifs à cette opération étant réalisés, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 740,90 F	- 740,90 F
Opération "RN 200 – Urgence n° 1 OA sur RN 200" Les travaux relatifs à cette opération étant réalisés, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 376,64 F	- 376,64 F
Opération "RN 193 – Carrefour des Collines" Le projet relatif à cette opération ne pouvant se réaliser avant la fin du présent exercice, il est possible de retirer d'une part, sur le poste travaux un crédit d'un montant de 1 070 333,09 F et d'autre part, sur le poste acquisitions foncières un crédit d'un montant de 300 000 F	- 2 200 000,00 F
	- 300 000,00 F
Opération "RN 197 – Carrefour de Lozari / Belgodère" Le projet relatif à cette opération ne pouvant se réaliser avant la fin du présent exercice, il est possible de retirer d'une part, un crédit d'un montant de 1 200 000 F sur le poste travaux et d'autre part, un crédit d'un montant de 400 000 F sur le poste acquisitions foncières	- 1 200 000,00 F
	- 400 000,00 F
Opération "RN 197 – Carrefour de Lama" Le projet relatif à cette opération ne pouvant se réaliser avant la fin du présent exercice, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 1 100 000 F	- 1 100 000,00 F
Opération "RN 198 – Traverse de Mignataja" Le projet relatif à cette opération ne pouvant se réaliser avant la fin du présent exercice, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 1 600 000 F	- 470 333,09 F
Opération "RN 198 – Carrefour de Prunete" Le projet relatif à cette opération ne pouvant se réaliser avant la fin du présent exercice, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 200 000 F	- 200 000,00 F

Opération "RN 198 – Traverse de Folelli" Le projet relatif à cette opération ne pouvant se réaliser avant la fin du présent exercice, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 1 000 000 F	- 1 000 000,00 F
Opération "RN 198 – Traverse de Querciolo" Le projet relatif à cette opération ne pouvant se réaliser avant la fin du présent exercice, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 1 000 000 F	- 1 000 000,00 F
Opération "RN 198 – Traverse de Torra" Le projet relatif à cette opération ne pouvant se réaliser avant la fin du présent exercice, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 500 000 F	- 500 000,00 F
Opération "RN 193 – Traverse de Barchetta" Le projet relatif à cette opération ne pouvant se réaliser avant la fin du présent exercice, il est possible de retirer un crédit d'un montant de 110 000 F	- 110 000,00 F

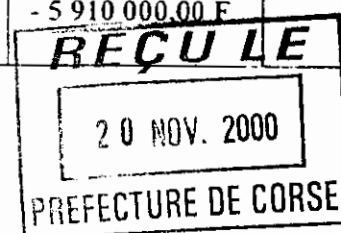
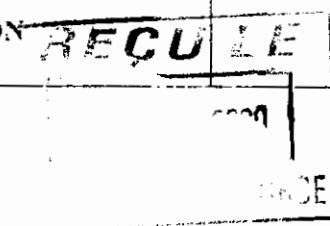
**REÇU LE**  
20 NOV. 2000  
**PREFECTURE DE CORSE**

RECAPITULATIF HAUTE-CORSE



OPERATION	POSTE	MONTANT DE LA MODIFICATION	N° A.P.
Opération "RN 193 – Aménagement d'un parking à Vivario"	TX	+ 200 000,00 F	3173
APSI Furiani/Folelli	AF	+ 2 000 000,00 F	2956B
Opération "Renforcement des chaussées"	TX	+ 1 300 000,00 F	2981
Acquisition de matériel roulant pour le Parc de la voirie de Haute-Corse	908/215	+ 200 000,00 F	839B
Opération "RN 193 – Traverse de Ponto-Novu"	TX	+ 200 000,00 F	8015
Opération "RN 200 – Aménagement RD 43"	ET	- 246 787,40 F	8003
Opération "RN 193 – Déviation de Corte"	TX	- 63 015,91 F	2951
Opération "RN 193 – Déviation de Francardo"	AF	- 37 106,00 F	2953
	ET	- 139 975,18 F	2952
Opération "RN197 – Ostriconi 1 <sup>ère</sup> section"	ET	- 23 453,05 F	2957B
Opération "RN 197 – Vallon Narbinco / Ostriconi"	AF	- 79 527,00 F	2958B
Opération "RN 200 – Piedicorte / Fajo"	ET	- 99 535,74 F	2960
Opération "RN 193 – Etat du bruit Casamozza / Bastia"	ET	- 9 965,79 F	3124
Opération "RN 197 – KM à l'Île-Rousse"	AF	- 109 152,06 F	3130
Opération "RN 197 – Traverse de l'Île-Rousse"	ET	- 200 000,00 F	8009
Opération "RN 197 – Traverse de l'Île-Rousse"	TX	- 200 000,00 F	9020

OPERATION	POSTE	MONTANT DE LA MODIFICATION	N° A.P.
Opération "RN 198 - Aménagement du carrefour RN 198 / D 52"	AF	- 8 957,00 F	7023
	ET	- 111 059,47 F	3163
Opération "RN 198 - Aménagement du carrefour RN 198 / D 34"	AF	- 14,77 F	8014
Opération "RN 193 - Renforcements coordonnés Vizzavona / Vivario"	TX	- 740,90 F	3143
Opération "RN 200 - Urgence n° 1 OA sur RN 200"	TX	- 376,64 F	3151
Opération "RN 193 - Carrefour des Collines"	TX	- 2 200 000,00 F	0011
	AF	- 300 000,00 F	
Opération "RN 197 - Carrefour de Lozari / Belgodère"	TX	- 1 200 000,00 F	0012
	AF	- 400 000,00 F	8013
Opération "RN 197 - Carrefour de Lama"	TX	- 1 100 000,00 F	0013
Opération "RN 198 - Traverse de Mignataja"	TX	- 470 333,09 F	8016
Opération "RN 198 - Carrefour de Prunete"	AF	- 200 000,00 F	0015
Opération "RN 198 - Traverse de Folelli"	AF	- 1 000 000,00 F	0016
Opération "RN 198 - Traverse de Querciolo"	AF	- 1 000 000,00 F	0017
Opération "RN 198 - Traverse de Torra"	AF	- 500 000,00 F	0018
Opération "RN 193 - Traverse de Barchetta"	AF	- 110 000,00 F	8008
TOTAL MODIFICATION		- 5 910 000,00 F	





B / CORSE DU SUD

Opération «Provision pour opérations restant à approuver dans le cadre de l'exercice»	+ 710 000 F
Opération «Etudes générales de sécurité et d'aménagement qualitatif» Les études à mener au second semestre 2000 conduisent à abonder le poste études d'un montant de 300 000 F sur l'AP n° 0002	+ 300 000 F
Opération «Déviation de Bocognano» Les procédures contentieuses en cours au tribunal administratif ont pour conséquence de retarder les acquisitions foncières par expropriation ; il est possible de retirer un montant d'AP de 3 400 000 F sur l'AP n° 9002	- 3 400 000 F
Opération «Aménagement de la RN 194 entre Salines et Baléone» Fazi/Madonuccia L'approbation de l'aménagement de cette section conduit à proposer de créer, sur le poste travaux, une AP nouvelle d'un montant de 7 000 000 F	+ 7 000 000 F
Opération «Aménagement de la RN 194 entre Salines et Baléone» Carrefour de la Confinia L'aménagement de sécurité de ce carrefour conduit à proposer de créer, sur le poste travaux, une AP nouvelle d'un montant de 1 000 000 F	+ 1 000 000 F
Opération «Etudes générales sur la RN 196 d'Ometo à Roccapina» Les études en cours conduisent à abonder le poste études d'un montant de 400 000 F sur l'AP n° 3041	+ 400 000 F
Opération «Pisciarello / Cauro - tranche 2» La procédure d'expropriation en cours (jugements notifiés en septembre 2000) permet d'acquérir les terrains d'emprise avant la fin de l'année ; elle nécessite d'abonder le poste acquisitions foncières d'un montant de 1 000 000 F sur l'AP n° 3045D	+ 1 000 000 F
Opération «Pont de l'Oso - confortement de l'OA et aménagement hydraulique» Les résultats de la procédure d'appel d'offres permettent une économie importante sur le montant des crédits votés ; il est proposé de retirer un montant de 1 100 000 F sur l'AP n° 3100	- 1 100 000 F

**REÇU LE**  
20 NOV. 2000  
PREFECTURE DE CORSE

RECAPITULATIF CORSE DU SUD

OPERATION	POSTE	MONTANT DE LA MODIFICATION	N° A.P.
Opération «Provision pour opérations restant à approuver dans le cadre de l'exercice»	TX	+ 710 000,00 F	
Opération «Etudes générales de sécurité et d'aménagement qualitatif»	ET	+ 300 000,00 F	0002
Opération «Déviation de Bocognano»	AF	- 3 400 000,00 F	9002
Opération «Aménagement de la RN 194 entre Salines et Baléone» Fazi/Madonuccia»	TX	+ 7 000 000,00 F	A créer
Opération «Aménagement de la RN 194 entre Salines et Baléone» Carrefour de la Confinia	TX	+ 1 000 000,00 F	A créer
Opération «Etudes générales RN 196 d'Ometo à Roccapina»	ET	+ 400 000,00 F	3041
Opération «Pisciattello / Cauro - Tranche 2»	AF	+ 1 000 000,00 F	3045D
Opération «Pont de l'Oso - confortement de l'OA et aménagement hydraulique»	TX	- 1 100 000,00 F	3100
TOTAL MODIFICATION		5 910 000,00 F	

**REÇU LE**  
20 NOV. 2000  
PREFECTURE DE CORSE